

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

DECLARATION DE LA PRESIDENCE DE LA CSRP A LA COP14

1. Le présent document est soumis par la Guinée-Bissau.
2. Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites.



REPÚBLICA DA GUINÉ-BISSAU

MINISTÉRIO DAS PESCAS

GABINETE DO MINISTRO

DECLARATION DE LA PRESIDENCE DE LA CSRP A LA 14^{ème} REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES (COP14) DE LA CITES2 du 02 au 15 juin 2007

La Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) qui regroupe 07 pays ouest africains (Cap Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Léone), met en œuvre depuis 2002 le Plan Sous Régional d'Action pour la conservation et la gestion durable des populations de Requins (PSRA-Requins). Chaque pays dispose également d'un Plan d'Action National Requins.

Dans le cadre de ces Plan d'Action, des enquêtes ont été menées en 2005 et 2006 sur l'ensemble de l'espace CSRP sur les populations de poissons-scies (*Pristidae*). Un atelier a été également organisé avec l'IUCN dans le cadre de ce Plan d'Action pour actualiser la liste Rouge des Requins pour l'Afrique de l'Ouest.

Trois espèces de poissons-scies ont été signalées sur nos côtes: le poisson-scie tident (*Pristis pectinata*), le poisson-scie commun (*Pristis pristis*), et le poisson-scie grandent (*Pristis microdon*), mais ils sont devenus extrêmement rares dans nos eaux et dans toute leur zone originelle de distribution du fait de la surpêche. Les enquêtes réalisées ont montré l'absence de captures de ces espèces depuis plusieurs années ; ce qui indique que ces populations ont été sévèrement, voire totalement, décimées. La Guinée-Bissau est probablement le seul endroit où subsiste encore le poisson-scie. L'atelier sur l'actualisation de la Liste Rouge (Red List) de l'IUCN pour les Raies et Requins de l'Afrique de l'Ouest qui s'est tenu à Dakar en juin 2006 a conclu que tous les poissons-scies de la sous région sont en danger critique d'extinction.

Historiquement, les poissons-scies ont été des éléments importants de notre faune marine et estuarienne et des indicateurs de l'état de santé de l'environnement. Les poissons-scies ont aussi une place particulière dans le patrimoine culturel de beaucoup de populations de notre sous région.

Aussi, se basant sur les résultats des évaluations réalisées en 2006 sur les statuts de ces poissons, en collaboration, par des biologistes nationaux et internationaux spécialistes des requins et des raies (dont font partie les poissons-scies), la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRП), dont mon pays a l'honneur d'assurer la Présidence du Conseil des Ministres, supporte le vote de l'amendement proposé par le Costa Rica, le Kenya et les Etats Unis d'Amérique pour placer tous les poissons-scies en Annexe I de la CITES.

D' **Daniel Gomes**

Président du Conseil des Ministres

